

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**17509 / 11601**

**ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Marseille - Aménagement des rues du Panier », la Métropole envisage de rénover le quartier du Panier avec des matériaux de qualité, conformément à la charte du Panier.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 900 000 euros HT.

L'opération visée n°2011106800, a été créée pour un montant initial de 220 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 008-246/11/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 28 mars 2011. Elle a été révisée à hauteur de 300 000,00 euros TTC dans le cadre de la délibération n°VOI 003-154/12/CC du Conseil de la Communauté urbaine en date du 13 février 2012. Elle a été portée à 400 000,00 euros TTC par délibération n°FCT 014-104/14/CC du Conseil de la Communauté urbaine en date du 23 mai 2014. Par délibération n°VOI 003-1670/15/CC du Conseil de la Communauté urbaine en date du 21 décembre 2015, l'Autorisation de Programme a été révisée à hauteur de 1 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.